Agence Postale Communale

L'agence postale communale a ouvert ses portes depuis le 5 juillet 2011 à la Maison MARRET.

Nous vous rappelons, ci-dessous, les coordonnées et les heures d'ouverture :

Mardi, Jeudi et Vendredi : 14 h 00 - 16 h 30
Mercredi : 10 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 16 h 30
Samedi : 9 h 00 - 12 h 00
L'agence est fermée le lundi.

Ci-dessous l'Agence, Place du 11 novembre

Nouveau service ULYS au départ de Beaulieu sur Loire

Le réseau Ulys permet désormais aux habitants de Beaulieu sur Loire de se rendre deux fois par semaine à Bonny sur Loire grâce au nouveau service « Ulys à la demande » effectué par des mini-bus.

- *Principe* :
  Départ du domicile des clients
  Dépose en centre ville ou au Super U de Bonny sur Loire
- *Quand* :
  - ◊ Le mercredi après-midi :
    - * pour une arrivée sur Bonny sur Loire à 15 h 30,
    - * Et un départ de Bonny sur Loire à 18 h 00.
  - ◊ Le samedi matin, jour de marché :
    - * pour une arrivée sur Bonny sur Loire à 8 h 30,
    - * Et un départ de Bonny sur Loire à 11 h 30.
- *Comment* :
  - ◊ En réservant par téléphone au n° Vert 0 800 00 45 00 au plus tard la veille de votre déplacement (appel gratuit depuis un poste fixe).
  - ◊ L'horaire et le lieu de départ et de retour de Beaulieu sur Loire vous seront confirmés avant 18 h 00 selon le nombre de réservation.
- *Combien :*
  - ◊ 2,10 € le trajet unique acheté auprès du conducteur,
  - ◊ Tarif dégressif avec les titres de transport multi voyages.
- *Pour qui :*
  Service accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.

En bref…

Une nouvelle activité économique…

RIAUD Yoann

Artisan Maçon
(maçonnerie, rénovation, isolation, carrelage)

22 rue Franche - L'Etang
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.37.92
06.78.91.02.47
riaudyoann444@gmail.com

Assistante Sociale

Pour contacter une assistante sociale, vous devez prendre contact avec la maison du Département
Rue Jean Mermoz 45500 Gien
☎ 02.38.05.23.23

L'aide au chauffage du CCAS

Toutes les personnes disposant de faibles ressources (742,28 € mensuel pour une personne seule ou 1 181,78 € pour un couple) peuvent déposer une demande d'aide auprès du CCAS avec les pièces justificatives de ressources, avant le 31 octobre 2011.

Comité Féminin du Loiret : COFEL

Une nouvelle fois, la Commune soutient leur initiative pour le dépistage du cancer du sein et rappelle à toutes les femmes que le dépistage précoce est la clé pour gagner la bataille contre le premier cancer féminin.

Ma retraite… Mode d'emploi

Le Guide pour comprendre et préparer sa retraite
A consulter, commander ou télécharger sur
Retraites.gouv.fr

Analyses d'eau

Vous pouvez consulter les analyses d'eau de notre Commune à tout moment, en Mairie,
ou sur le site internet suivant :

www.sante-sports.gouv.fr/eau-potable.html

En sélectionnant la Région Centre, le Département du Loiret puis la Commune :

A bientôt !

Le Petit Bellocéen

n° 13
Septembre-Octobre 2011

Commune de Beaulieu sur Loire

Sommaire

P1 - Le médiateur de la République
Réglementation bruit et brûlage

P2 - A propos des ordures ménagères
Tri sélectif
Enfouissement de réseaux
Locations HAMOVAL
Petites Unités de vie
Espaces services publics
Rappel règles d'urbanisme

P3 - Opération « Cœur de Village »
Sécurité routière
Révision du PLU/ZPPAUP
Travaux de la bibliothèque
Plan de prévention des Risques Inondations et coulées de boues
Agence Postale Communale
Nouveau service Ulys

P4 - En bref…
Nouvelle activité économique
Assistante sociale
Aide au chauffage
COFEL
Retraite mode d'emploi
Analyses d'eau

Retrouvez tous les numéros
du « Petit Bellocéen »,
les comptes-rendus des réunions
du Conseil Municipal et
plein d'infos, sur notre site
www.beaulieu-sur-loire.fr

Le Petit Bellocéen est édité par la Mairie de Beaulieu sur Loire.
10 place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48 🖷 02.38.35.86.57
: beaulieu-sur-loire@wanadoo.fr
Site internet : www.beaulieu-sur-loire.fr

Crédit photos : Mairie de Beaulieu sur Loire

Que faire quand les problèmes de voisinage semblent irrésolubles ?

…Contacter le médiateur de la République !

Vivre ensemble, en bon voisinage, en bonne intelligence, cela semble simple, évident même, et pourtant… un rappel régulier au civisme semble s'imposer au regard des plaintes croissantes reçues en Mairie.

Sachez également que la Commune n'a pas un rôle de médiateur en ce qui concerne les problèmes privés, ceux-ci doivent être réglés entre particuliers, et, le cas échéant avec l'aide du médiateur de la République.

Ce dernier tient des permanences régulièrement à la Mairie de Châtillon sur Loire le 1er jeudi de chaque mois.

Tél. : 02.38.31.40.54 (il est conseillé de téléphoner avant car ces permanences peuvent changer, notamment pendant les périodes de vacances).

Vous pouvez également le contacter au Tribunal d'Instance de Montargis.

Tél. 02.38.85.24.42

Les tondeuses à Gazon et les activités de bricolage

Rappel sur les horaires à respecter :

◊ Les jours ouvrables :
De 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30

◊ Les samedis :
De 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

◊ Les dimanches et jours fériés :
De 10 h 00 à 12 h 00

Le brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets végétaux à l'air libre est interdit.
Toutefois, il peut être toléré sur autorisation du Maire.
Les déchetteries de Bonny et de Châtillon sont à votre disposition.

Deux règles à suivre :
Sécurité et respect du voisinage !

A propos du ramassage des ordures ménagères

Vous avez été nombreux à nous interroger sur les nouveaux horaires de ramassage des ordures ménagères.

Le SMICTOM de Gien a renouvelé ses marchés de collecte afin d'optimiser les coûts du service (ce qui est bénéfique pour les impôts locaux).

C'est pourquoi depuis le 11 juillet 2011, les ordures ménagères sont collectées les après-midis.

Pour toutes précisions complémentaires, vous pouvez contacter le SMICTOM au 02.38.67.06.37

Mise en place du tri sélectif dans les bâtiments communaux

Depuis 2009, la collecte des déchets produits par les bâtiments communaux (écoles, restaurant scolaire, salle des fêtes, camping, mairie …) sont facturés à la collectivité par le SMICTOM.

Afin de réduire le coût de cette collecte, il est nécessaire de réduire les déchets en optimisant le tri sélectif. Depuis cet été, des poubelles de tri sélectif sont en place dans ces différents bâtiments.

Les agents communaux assurent désormais le transport des déchets recyclables collectés dans ces différentes poubelles, dans les containers implantés sur la Commune.

Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques du Chemin des Vignes

La première phase des travaux est achevée.
La deuxième et dernière phase des travaux débutera fin septembre pour une durée prévisionnelle de trois mois.
La réfection de la chaussée est programmée pour 2012.

Location des pavillons HAMOVAL, Rue des Alisiers

La construction des 37 pavillons se termine et les premières locations ont pu être réalisées.

Cet ensemble se compose de 15 logements de type 2 accessibles aux personnes âgées ou à mobilité réduite, et de 22 autres de types 3 et 4.

Les dossiers de demande de location peuvent être retirés à la mairie.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre la Société HAMOVAL, au 02.38.89.83.50

Petites Unités de Vie

La Commune de Beaulieu sur Loire a été retenue pour la construction de Petites Unités de Vie (PUV) au lieu-dit le « Gratte-Chien ».

Il s'agit d'une petite unité d'hébergement collectif où chacun des occupants bénéficie d'une chambre d'au moins 30 m2 avec kitchenette et salle d'eau accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le public concerné doit avoir au moins 60 ans et rencontrer des difficultés liées à un hébergement inadapté, une grande solitude ou qui ont besoin de se rapprocher de leurs enfants. Ces personnes doivent être relativement autonomes.

Une maîtresse de maison est présente 8 heures par jour. Tous les autres accompagnements personnels sont envisageables comme à un domicile particulier.

A Gien : Facilitez vos démarches administratives avec…

Espaces Services Publics

L'accès rapide et gratuit aux services publics
Logement, recherche d'emploi, prestations familiales, assurance-maladie, retraites, handicaps, transports… Pour toutes ces questions du quotidien, plus besoin de multiplier les déplacements : désormais votre ESP offre un point d'accès unique pour simplifier vos démarches administratives.

Accompagnement personnalisé
Des agents qualifiés vous accueillent, vous orientent et vous accompagnent dans l'utilisation des outils informatiques et internet mis à votre disposition.

Mise en relation avec les organismes partenaires
Grâce à la visioconférence, l'ESP permet de rentrer en contact avec un conseiller spécialisé de l'un des organismes partenaires du Conseil Général du Loiret et vous répond comme s'il était en face de vous.

Toute l'information du Conseil Général en libre-service
Un accès internet gratuit vous permet de consulter l'ensemble des sites et services en ligne du Département du Loiret.

Horaires d'ouverture
Le lundi de 13 h 30 à 17 h 30
Du mardi au vendredi
De 9 h 00 à 12 h 30
Et de 13 h 45 à 18 h 00

Ancien Hôtel de Ville
12 rue de l'Hôtel de Ville
45500 GIEN
☏ 02.38.37.11.36

Urbanisme : Rappel

Vous devez déclarer tous vos projets : constructions (y compris les vérandas et les abris de jardin), réhabilitations (même à l'identique), transformations , démolitions ou aménagements extérieurs (ravalements, peintures portes et fenêtres, changements de menuiserie, clôtures …).
Nous sommes à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Opération « *CŒUR DE VILLAGE* » Réunion publique

Les travaux de l'opération « Cœur de Village », élaborée par la Commune, en partenariat avec la Région et la Communauté de Communes de Châtillon sur Loire, devraient bientôt démarrer.

Ils se déclinent en trois phases qui comprennent les aménagements suivants : Les parkings de la cour de la salle des fêtes et de la bibliothèque, la rue de la Poste et la place d'Armes, la place de l'Eglise et les rues intérieures.

Une réunion publique est organisée pour présenter le projet retenu à la population, le :

Samedi 8 octobre 2011 à 10 h 00

à la Mairie, salle des mariages.

Sécurité routière

Plusieurs changements de signalisation sont prévus. Ils concernent :

◊ La rue de la Gaîté : Interdiction de stationnement.

◊ Rue du Point du Jour : Interdiction de circulation de tous les véhicules.

A noter pour ces deux rues : les véhicules de livraison et de secours restent autorisés à titre dérogatoire.

◊ Route de Bonny (route départementale 926): Une étude a été menée avec la Direction des Routes Départementales. Elle concerne le changement de la limite d'agglomération et instaure un sens prioritaire sur le passage du pont du Canal Latéral à la Loire, donnant priorité aux véhicules sortant du bourg.

◊ Hameau de l'Etang (chemin rural n° 44): Interdiction de la circulation aux poids lourds, rue Franche, en partant du carrefour au niveau de la « cave GUEROT » jusqu'à la route départementale 951, route de Châtillon.

◊ Parcours de « La Loire à Vélo » : Limitation de vitesse à 30 km/h, à partir du Canal du hameau de l'Etang jusqu'au hameau des Butteaux.

◊ Allée des Tilleuls : Pose d'un ralentisseur et limitation de vitesse à 30 km/h.

Révision du PLU et de la ZPPAUP (AMVAP)

Les procédures de modifications du POS et de simplification de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager) qui sont liées, sont bloqués depuis le début de l'année.

En effet, à ce jour, les décrets d'application relatifs aux Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AMVAP), qui se substituent aux ZPPAUP, en application de la loi du 12 juillet 2010, ne sont pas encore parus. Toutes ces procédures en cours sont actuellement suspendues en France.

Afin d'anticiper les nouvelles exigences de cette loi, la Commune a commandé l'étude environnementale qui est en cours de réalisation.

Le dossier est suivi de près par la municipalité.

Une réunion publique sera organisée dès que le projet de PLU et d'AMVAP de la commune sera élaboré.

Bibliothèque : Les travaux sont terminés !

Les travaux d'agrandissement et de rénovation de la bibliothèque sont terminés.

Du mobilier neuf a été commandé suite à un appel d'offres : banque d'accueil, étagères, tables multimédias, meubles à périodiques, bacs à albums, tapis et poufs pour le coin enfant.

Il a été subventionné à 59,50 % par la Région Centre et la Direction Départementale des Affaires Culturelles.

L'installation de ce mobilier se fera fin octobre. Le temps de remettre en place les livres, l'ouverture de la bibliothèque aura lieu courant novembre.

Rappel des Jours et heures d'ouverture :

◊ le mercredi et le samedi de 10 h 30 à 12 h 00.

Nous vous attendons nombreux pour découvrir ces locaux.

Plan de Prévention des Risques (PPR) « Inondations et coulées de boues » dans le Sancerrois

La Direction Départementale des Territoires du Cher a élaboré un Plan de Prévention des Risques « inondations et coulées de boues ».

La Commune de Beaulieu sur Loire a été intégrée dans ce plan au titre principalement des risques liés aux inondations par les rivières, certaines venant du Cher, et traversant le territoire communal.

Le PPR a pour objectif d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses, de préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues et de réglementer l'usage du sol et la modification d'occupation du sol.

La mise en place de ce PPR nécessite une information des habitants et exploitants des zones concernées (certains hameaux).

Une enquête publique doit se dérouler à l'automne 2011.